

Procès-Verbal de Décision Unanime des Associés

Société 5TH AVENUE

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Numéro RCS : 881 850 853 R.C.S. Evry

Siège social : 4 Rue de la Juiverie, 91150 Étampes

Capital social : 10 000 Euros

Date : 03 janvier 2025

Lieu : 4 Rue de la Juiverie, 91150 Étampes

Présents :

1. M. ZELMATI Saïd Tony, Président, détenteur de 50 actions
2. M. BRAYM Jawad, associé, détenteur de 25 actions
3. M. DIALLO Adam, associé, détenteur de 25 actions

Les associés se réunissent en assemblée générale extraordinaire en date du 03 janvier 2025 afin de prendre une décision concernant la cession d'actions de la société 5TH AVENUE.

Après avoir pris connaissance de la proposition de cession et des modalités, les associés prennent à l'unanimité la décision suivante :

Décision de Cession d'Actions :

M. DIALLO Adam cède **25 actions** qu'il détient dans la société à M. BRAYM Jawad, déjà associé.

- Nombre d'actions cédées : 25
- Valeur nominale des actions : 100 Euros chacune
- Montant total de la cession : 2 500 Euros
- Cette cession a pour effet de :
 - Porter la participation de M. BRAYM Jawad à **50 actions**
 - Réduire la participation de M. DIALLO Adam à **0 action**

Nouvelle Répartition du Capital :

- M. ZELMATI Saïd Tony : 50 actions

- M. BRAYM Jawad : 50 actions
- M. DIALLO Adam : 0 action

Clause Finale :

Les associés confirment que les actions cédées sont pleinement libérées, et que toutes les formalités nécessaires seront accomplies pour mettre à jour les registres de la société ainsi que les documents légaux relatifs à la répartition du capital.

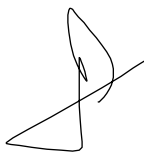
Le Président, M. ZELMATI Saïd Tony, est chargé de procéder à l'enregistrement de cette cession auprès des autorités compétentes et de réaliser toutes les démarches légales requises.

Fait à Étampes, le 03 janvier 2025.**Signatures des associés :**

1. M. ZELMATI Saïd Tony (Président)



2. M. BRAYM Jawad (Associé)



3. M. DIALLO Adam (Associé)

